DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Kenya | Autorisation ETA (Tourisme)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée prévue** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- Aux normes françaises, sur fond clair.
- De bonne qualité.
- **Différente de la photo du passeport**

☑ **1 Confirmation des vols A/R avec nom et prénom :** ou 1 attestation de tour-opérateur ou d'agence de voyage, tamponnée et signée, indiquant le nom et prénom du voyageur ainsi que le détail des vols aller/retour : numéros des vols, aéroports de décollages, aéroports d'atterrissages (ou des points de frontières terrestres).

☑ **1 Confirmation de réservation du 1er hôtel :** mentionnant les dates de séjour et l'adresse du 1er hôtel.

OU 1 Attestation nominative du tour-opérateur ou agence de voyage, précisant en Anglais les dates de séjour et l'adresse du 1er hôtel.

OU en cas de logement chez un proche : 1 Lettre d'invitation nominative rédigée en Anglais (en scan-couleur ou photo ou copie) avec le nom, prénom, adresse et téléphone de l'invitant + 1 Copie de la pièce d'identité recto-verso de l'invitant (+ en cas d'invitant non-kenyan, la copie de son visa).

☑ **3 réponses (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**

- Quelle est votre activité professionnelle ? (Salarié / Retraité / Fonctionnaire / Indépendant / Sans emploi / Etudiant ou écolier)

- Quel est votre statut marital ? (Célibataire / Marié / Divorcé / Veuf-ve)

- Avez-vous déjà été au Kenya ? (oui / non)

☑ ***Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS éligibles à ce e-visa :*** Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE dans votre email d'envoi de documents.

☑ ***Vous sera demandé à l'arrivée au Kenya (pas à fournir pour demander le e-visa) :*** 1 Copie d'une attestation d'assurance séjour, rédigée en anglais, couvrant les frais médicaux et de rapatriement pendant le séjour, montrant une couverture d'au moins 50.000 USD. Le pays de destination et les dates de séjour doivent figurer sur l'attestation.

RapideVisa peut vous fournir une assurance Mutuaide (Groupama) reconnue par les autorités, couvrant le rapatriement et 100.000 € de frais médicaux d'hospitalisation. Vous pouvez la commander pendant votre commande de visa, ou ultérieurement dans notre rubrique "Assurances séjours". Nous joindrons l'attestation à votre dossier après sa réception, et nous vous la transmettrons avec votre commande.